



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2010/05/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 05 MAI 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

11

11

07

DATE DE LA CONVOCATION

22 avril 2010

L'an deux mille dix, le 05 mai, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux du SIVOM de Bourganeuf – Royère, sur la convocation en date du 22 avril 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

ETAIENT PRESENTS :

MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, CALOMINE, MICHAUD, LABORDE,
Mmes SPRINGER

Excusés : Mmes CHAUVAT-POUGET

MM PATEYRON J.Louis, RABETEAU, GUILLAUMOT

OBJET : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable – lancement de la consultation et demande de subvention

Vu la délibération du 15 juillet 2009 n°2099/07/14 portant délégations du Conseil communautaire au bureau pour autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

Vu la délibération relative aux budgets primitifs du 25 mars 2010 par laquelle le conseil communautaire a notamment affecté les crédits nécessaires à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable.

Le Président rappelle que les sites des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable ont un grand intérêt patrimonial écologique, paysager et culturel. La Communauté de communes a engagé une politique d'acquisition sur ces deux sites en vue, d'une part, d'assurer une gestion écologique cohérente et, d'autre part, d'y développer une activité touristique.

Il informe que l'objectif de ce projet d'aménagement est de créer un produit touristique ludique et pédagogique permettant au grand public de découvrir les particularités de chacun de ces sites et d'être sensibilisé à la préservation de l'environnement. Le prestataire, qui sera en charge de définir le projet, travaillera à partir d'un tracé prédéfini : deux boucles de randonnée (dont le point de départ est commun) ont été validées par les principaux partenaires du projet : une boucle de 6,3 km sur le site des landes et tourbières de la Mazure et une boucle de 2,8 km sur le site de la rigole du diable.

Il s'agit donc de :

- Concevoir un projet ludique et pédagogique de découverte des deux sites
- D'étudier sa faisabilité technique et financière
- Aménager un parcours en boucle discret, sécurisé et assez facile d'accès avec un impact paysager minimum,
- Organiser un espace d'accueil du public de qualité, adapté à la fréquentation du site et à sa fragilité.

Le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre a été estimée à hauteur de 17 840 € HT soit 14% du montant estimatif prévisionnel des travaux (127 400 € HT).

La mission de maîtrise d'œuvre comprendra deux tranches :

- Tranche ferme : esquisse, APS, APD d'un montant estimatif de 10 704 € (soit 8,4% du montant estimatif prévisionnel des travaux)
- Tranche conditionnelle : PRO, ACT, AOR d'un montant estimatif de 7136 € (soit 5,6 % du montant estimatif prévisionnel des travaux)

Des aides pour la définition du projet puis pour sa mise en œuvre peuvent être sollicitées auprès de l'Europe, l'Etat et le Conseil Régional au titre du contrat de parc du PNR de Millevaches en Limousin fiche 26 action 2 « Aménagements paysagers et architecturaux des Sites d'Intérêt Ecologique Majeurs ».

La demande d'aide sera réalisée en deux temps : une première demande pour le marché de maîtrise d'œuvre et une seconde pour les travaux d'aménagements.

Le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre est le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre : 17 840 €	- Europe (FEDER) – 40% : 7136 € - Etat (FNADT) – 15 % : 2676 € - Conseil Régional – 25% : 4460 € - Communauté de communes – 20 % : 3568 €
TOTAL DES DEPENSES : 17 840 €	TOTAL DES RECETTES : 17 840 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires à cette mission de maîtrise d'oeuvre
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 06 mai 2010
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD